Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 437 / 2461

Sommaire

RMS/Octobre 1993

Pages

Editorial
Quousque tandem... 3

Actualité
Loi sur le service civil en consultation 6
L'association de la Revue Militaire Suisse a 25 ans
Col EMG Louis Pittet 8

Armée 95
Casques bleus suisses
Jean-François Leuba 10
Vers une doctrine d'engagement des formations mécanisées
Col Hervé de Weck 14

Armement
Le programme d'armement 1993 20

Sciences militaires
Corrélation des forces et sécurité collective
Br Fritz Stoeckli 23

Prospective
Les missiles, une menace? (1)
Div Horst Pleiner 30

Armement
Dur FR 1 au FR 2: le tireur d'élite
Lt (R) P. Lefort-Lavauzelle 33

Expériences de guerre
Les services spéciaux français en Indochine (2)
Philippe Raggi 36

Compte rendu
Nouvel éclairage sur Pilet-Golaz 41
Histoire militaire de la France (tome 3) 43

Revue des revues
Vicky Graf 45

Quousque tandem...

par le colonel EMG Jean-François Chouet

Par deux fois en moins de quatre ans, le Groupe pour une Suisse sans armée a connu la défaite. Moins claire en terme de chiffres et de pourcentage, celle de 1993 aura cependant davantage paru comme une victoire du Conseil fédéral, singulièrement de M. Villiger, que celle de 1989 pourtant plus nette. Avec pour conséquence que le DMF culpabilisé du 1er janvier 1990 a fait place à un état-major sûr de lui dès le 7 juin 1993. A titre accessoire, on aurait tort d'oublier qu'avant le rejet de l'initiative pour une Suisse sans armée, le peuple et les cantons avaient adopté celle pour la protection des marais qui sonnait le glas de la place l'armes de Rotenthurm.

Dès le 7 juin dernier, le Groupe pour une Suisse sans armée faisait clairement savoir à qui voulait l'entendre qu'il poursuivrait son action et que des décisions dans ce sens seraient prises au mois de septembre. Au moment où s'ouvraient ses débats, le Groupe pour une Suisse sans armée avait encore et toujours l'initiative; lorsque les conclusions et décisions de ce cénacle sont connues, le gouvernement, le DMF et, avec eux, tous les partisans de notre armée sont une fois encore acculés à la défense au sens de notre actuelle *Conduite des troupes*: points d'appui et barrages. De riposte ou de contre-attaque, il n'est pas question.

Qu'attendons-nous?

Depuis qu'en 1986 a abouti le référendum contre la place d'armes de Rotenthurm, nous nous contentons d'attendre, de voir venir et d'essayer de rendre les coups que les milieux antimilitaires de tout poil, complaisamment relayés, portent à notre défense nationale. Dans ce «nous» sont compris aussi bien le Conseil fédéral dans son ensemble que le DMF en particulier, l'ex-Commission de défense militaire ou nos innombrables sociétés en tête desquelles la Société suisse des officiers ou l'Association suisse des sous-officiers. Je n'ai connaissance d'aucune commission ni d'aucun groupe de travail chargé par l'une ou l'autre de ces instances de reprendre l'offensive face au Groupe pour une Suisse sans armée. Voilà pourtant bientôt deux lustres que l'on aurait pu et dû chercher une solution au problème de la rétroactivité des articles constitutionnels, telle que la prévoyait l'initiative «40 places d'armes ça suffit». Nombre de distingués parlementaires ont gravement évoqué la question lors de la campagne du printemps der-